

**Deuxième confinement, pour la Justice le télétravail est une illusion.**

**L'UNSA Services Judiciaires dénonce le manque d'anticipation du Ministère de la Justice et appelle à plus de sérieux et de vision dans la gestion de son parc et de ses systèmes informatiques.**

Une Justice à l'arrêt lors de la première vague car aucun moyen de télétravail : absence de matériel informatique nomade et très peu de logiciels compatibles avec internet.

Aujourd'hui, près de 5 mois se sont écoulés entre les deux périodes de confinement, l'UNSA Services Judiciaires constate que le Ministère de la Justice a été incapable de se préparer à cette nouvelle épreuve.

L'espoir a été de courte durée après l'annonce de l'arrivée « d'ultra-portables » qui devaient permettre aux personnels de greffe de poursuivre leur activité à distance.

Il est invoqué que les « ultra-portables » distribués lors du premier confinement ont été livrés aux directions informatiques régionales et les autres sont indisponibles car, soit ils sont en cours de configuration réalisée par un prestataire qui enregistre un retard impressionnant, soit ils sont en cours de livraison au service du numérique du ministère. Mais le plus inquiétant reste l'incompatibilité persistante des logiciels civils avec internet et le télétravail.

Une autre annonce interroge l'UNSA Services Judiciaires sur les compétences du ministère de la Justice, en matière informatique. C'est celle qui tente à démontrer que, ça y est, WinciTG (logiciel permettant le traitement des contentieux civils) est disponible au télétravail... Il n'en est rien ! Ce logiciel est disponible au télétravail mais malheureusement ne supporte pas un trop grand nombre de connexions simultanées.

N'oublions pas un autre paramètre, qui rend cette situation kafkaïenne, l'impossibilité d'utiliser à distance les logiciels civils des ex-Tribunaux d'instance et des Cours d'appel.

Enfin, le Service du Numérique a décidé, sans concertation, de durcir les règles de sécurité. Il sera impossible de partager un « ultra-portable » entre plusieurs utilisateurs. En effet, chaque agent peut être en télétravail à un autre moment que son collègue afin d'obtenir une distanciation efficace. Il est impératif de rétablir la possibilité qu'un « ultra-portable » soit utilisable par plusieurs agents.

Le Ministère de la Justice souhaite-il vraiment appliquer et favoriser le télétravail ?

L'UNSA Services Judiciaires juge impératif de réduire la pression sanitaire dans les tribunaux et il est donc nécessaire d'augmenter l'activité qui peut être réalisée en télétravail. Mais pour cela des moyens appropriés et des solutions efficaces doivent être apportés aux personnels des greffes.

L'UNSA Services Judiciaires dénonce, depuis plusieurs années, le manque criant d'effectifs, aboutissant à l'engorgement des flux de la Justice. La crise sanitaire accentue cet engorgement. Le télétravail est une solution qui doit être mise en place en urgence avec sérieux et professionnalisme.

Le Bureau National de l'UNSA Services Judiciaires.

**Contact Presse :**

**Hervé Bonglet**

Secrétaire Général de l'UNSA Services Judiciaires

[\*hervé.bonglet@justice.fr\*](mailto:hervé.bonglet@justice.fr)

Mob. 06 71 19 00 31